



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL : séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, FAURE Nathalie, GRIGNON Aurélie, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : DESMEURE Juliane pouvoir BRUNET Michel, GRANGER Véronique pouvoir à OGHDAYAN Adeline.

Secrétaire de Séance : FAURE Nathalie

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

JURES D'ASSISES – ANNEE 2027

Il convient d'établir pour l'année 2027, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

Conformément à la demande de la Préfecture, il a été procédé au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans l'arrêté.

DEPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La commune est éligible, cette année, à la dotation cantonale issue du produit des amendes de police. Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée est de 3 475 €.

Afin de pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de réaliser une dépense en lien avec la sécurité routière.

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'un radar pédagogique équipé d'un panneau solaire ainsi que de plots routiers solaires LED encastrables destinés au balisage d'un passage piéton, pour un montant total de 3 816,31 € HT.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, la collectivité a pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour la pratique de leurs activités que ce soit par le biais de prêt de salles et/ou de versement de subvention de fonctionnement.

Christophe FAURE demande si la commission « vie associative » travaillera sur les critères d'attribution des subventions.

Il est répondu que cela est prévu, une fois le Pôle associatif intergénérationnel achevé, en même temps qu'une réflexion sur les modalités d'attribution des salles.

Le Conseil décide à l'unanimité le versement des subventions aux associations comme il suit :

A.C.C.A. Mercurol	150,00 €	Farandole	400,00 €
A.C.C.A. Veunes	150,00 €	Foot Chanos-Curson Mercurol	400,00 €
Amicale Boules	150,00 €	Foyer Rural	450,00 €
Amicale Pompiers	150,00 €	Grappe Dorée	150,00 €
Amis de la Tour	250,00 €	Mercurol Veunes Animation	150,00 €
Basket Club Mercurol-Chanos-Curson	800,00 €	Télégraphe de Veunes	150,00 €
Cabaret de septembre	600,00 €		

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les CFU des budgets Commune et Multiservices sont approuvés à l'unanimité :

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- excédent de fonctionnement 536 965,31 €
- excédent d'investissement 294 086,97 €

BUDGET MULTISERVICES :

- excédent de fonctionnement 23 611,49 €
- excédent d'investissement 12 973,03 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2025 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Solde disponible, affecté comme suit :	536 965,31 €
- section d'investissement (compte 1068).....	330 000,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002)....	206 965,31 €

BUDGET MULTISERVICES

Solde disponible, affecté comme suit :	23 611,49 €
- section d'investissement (compte 1068).....	0,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002)....	23 611,49 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Les services fiscaux ont transmis l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux votés en 2025 pour l'année 2026 :

	Année 2026
TAXE FONCIERE BATIE	23,88 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	44,26 %
TAXE D'HABITATION (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	5,84 %

PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

BUDGETS PRIMITIFS 2026

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2026 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes) :

BUDGET PRINCIPAL :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| - Section de fonctionnement :..... | 2 302 493,61 € |
| - Section d'investissement :..... | 2 774 345,43 € |

BUDGET MULTISERVICES :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement :..... | 34 224,79 € |
| - Section d'investissement :..... | 38 035,25 € |

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance,
Nathalie FAURE

Le Maire,
Michel BRUNET